



SARAN le 10 Octobre 2018

COUR D'APPEL

Le lundi 8 Octobre 2018, des collègues se sont rendus à la Cour d'Appel d'ORLEANS pour le jugement en appel de **LA CRACHEUSE**.

Désormais incarcéré à Beauvais, cette dernière s'est exprimée en visioconférence. La surprise pour nos collègues fut d'entendre ses paroles qu'elle détiendrait des officiers du CPOS.

Elle a déclaré, au président de la cour:

- «Le Lieutenant de la MAF m'a dit qu'il fallait que je fasse attention aux surveillantes car elles n'hésiteraient pas à porter plainte pour gagner de la tune»
- «Le Président de la CDD pour la première agression m'a dit que les surveillantes étaient des menteuses et qu'il ne pouvait pas me mettre plus de 14 jours de QD»
- «La cheffe de détention, pour la seconde affaire, ne veut pas me mettre plus de 14 jours car il n'y a rien dans l'histoire».
- En sachant qu'il y a des « BREBIS GALEUSES » à la MAF à ORLEANS et qu'elles veulent de l'argent de la part du fond de garantie.

Elle tiendra ces propos tout le long de l'audience. Elle nous expliquera également que l'Administration cache des choses à la justice car sur la vidéo de la seconde agression, la gradée aurait mis des gants en KEVLAR en entrant dans la cellule afin de la maîtriser au sol, et les a enlever avant d'en ressortir pour l'emmener au QD. Cela en moins d'une minute.

Madame la Directrice,

LE SYNDICAT LOCAL FORCE OUVRIERE se pose une question, car il a été fait mention, dans la plaidoirie de la défense d'un communiqué local intitulé « INSULTES ET MENACES DE MORT » du bureau local FO. Comment ce communiqué a t'il pu se retrouver dans la procédure?

LE SYNDICAT LOCAL FORCE OUVRIERE se demande comment cette détenue peut tenir de tels propos émanant des Officiers du CPOS en citant leurs noms devant la Cour d'Appel?

LE SYNDICAT LOCAL FORCE OUVRIERE continuera de soutenir les 21 personnels qui se retrouvent dans ces affaires.

LE SYNDICAT LOCAL FORCE OUVRIERE est curieux des réponses qui pourront être données à ses questions.

Le Bureau Local